

Menuiseries extérieures : mise en œuvre DTU 36.5 et RE 2020

Durée : 2 jours (14 heures)

Public concerné :

- Charpentier, menuisier, maître d'œuvre

Effectif :

- 12 participants au maximum

Prérequis :

- Français : lu, écrit, parlé
- Connaissances générales en bâtiment
- Maîtriser les calculs mathématiques de base

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Formateur sélectionné pour ses compétences techniques et pédagogiques
- Formation présentielle alternant apports théoriques et études de cas
- Salle de formation équipée (vidéo projecteur, paperboard)
- Lien de téléchargement du support de formation remis à chaque participant.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :

- Présentation des règles de sécurité par le formateur
- Signature de feuilles d'émargement contresignées par le formateur
- Autoévaluation des acquis et de la qualité de formation renseignée par le stagiaire à l'issue de l'action
- Formation sanctionnée par une attestation de formation.

Objectifs :

- Identifier les techniques réglementaires pour mettre en œuvre des menuiseries extérieures en conformité avec le DTU 36.5.
- Identifier l'impact de la RE 2020 sur la pose des menuiseries.
- Conseiller les clients et gérer l'interface chantier afin d'optimiser les performances thermiques des menuiseries.

Contenu pédagogique :

Contraintes réglementaires liées au DTU 36.5 et à son évolution

Matériaux et produits : caractéristiques techniques et mode de pose

Mise en œuvre pratique de menuiseries sur châssis :

- Techniques de pose
- Etanchéité à l'air et à l'eau
- Contraintes techniques et esthétiques

Différents classements et leur utilisation :

- Classement AEV (Air Au Vent)
- Cekal (certification des vitrages)
- Acoustique dBA (niveau d'intensité acoustique)
- Rw (indice d'affaiblissement acoustique)

Interfaces avec la ventilation : VMC double, simple flux ou ventilation naturelle

Collaboration avec les autres corps d'état

RE 2020 : impact sur le contrôle en fin de chantier

Gestion du marché, de la signature à la réception

Le + de la formation :

deux jours pour prendre en compte la réglementation dans ses chantiers.